

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

**Décision du 3 avril 2026**

<b>04.2026-02</b>	<b>CULTURE</b> <b>OBJET : Prêt de véhicules à la Compagnie La Rousse accueillie par le service culture en avril 2026</b>
-------------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 20 mai 2025 approuvant les tarifs des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026,

**Considérant** que la saison culturelle 2025-2026 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 12 février 2025,

**Considérant** que le Conseil communautaire a approuvé la programmation pour la saison culturelle 2025-2026 ainsi que les tarifs des spectacles retenus,

**Considérant** que les véhicules Kangoo, Partner, Zoé, Renault 5 dédiés au personnel de Clisson Sèvre et Maine Agglo peuvent être empruntés par les compagnies diffusant leur spectacle lors de la saison du Quatrain ou aux techniciens œuvrant à la mise en place de ces spectacles sur présentation de leur permis de conduire,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : D'accorder le prêt des véhicules Kangoo (EK-854-VS) et Renault 5 (HJ- 079-FW), à titre gracieux, dédié au personnel de Clisson Sèvre et Maine Agglo à :

- Compagnie La Rousse les 7 et 10 avril 2026 dans le cadre des actions d'éducation artistiques et culturelles en lien avec l'accueil du spectacle **Les filles ne sont pas des poupées de chiffon** les 8 et 9 avril 2026 au Quatrain

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »